

Questions orales

Promettra-t-elle qu'un comité populaire pourra participer à ce réexamen et, étant donné que ceux qui travaillent au dépôt sont sur des charbons ardents, se demandant s'ils ont ou non un emploi, nous dira-t-elle quand le réexamen sera terminé?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, malheureusement, la ministre de la Défense nationale n'est pas à Ottawa aujourd'hui. Elle indique qu'elle est bien consciente des préoccupations de ses collègues représentant cette collectivité, mais il n'en demeure pas moins que la rationalisation des structures du MDN est indispensable si nous voulons avoir suffisamment d'argent pour fournir le matériel dont les forces militaires ont besoin. Comme elle l'a indiqué, elle discutera de cette question avec la collectivité intéressée. Si le député désire de plus amples détails, il pourra s'entretenir avec la ministre, j'en suis sûr, à son retour à Ottawa.

• (1450)

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, la ministre actuelle et le ministre précédent ont tous deux indiqué que la fermeture du dépôt de Moncton devait se faire rapidement. La ministre a-t-elle délivré un ordre d'arrêt des travaux liés à la fermeture du dépôt de Moncton en attendant le résultat de son réexamen ou, à la lumière de sa lettre du 4 février, cette promesse de réexamen est-elle aussi creuse que la promesse d'expansion d'une valeur de 100 millions de dollars qu'ont faite trois ministres conservateurs précédents?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je présume que le député avait écrit sa question supplémentaire avant que je ne réponde à sa première question. Je ne crois pas avoir autre chose à ajouter.

* * *

LES PEUPLES AUTOCHTONES

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiak):

[*Note de l'éditeur: Le député parle en inuktitut.*]

[Traduction]

Ma question s'adresse au ministre des Finances. Les peuples autochtones du Canada, y compris les Innu de Davis Inlet, se sont fixé comme objectifs premiers le contrôle de leurs propres vies et la préservation et la mise en valeur de leurs langues et de leurs cultures.

Étant donné les conditions sociales désespérées dans lesquelles vivent les communautés autochtones partout au Canada, pourquoi le gouvernement s'apprête-t-il, en cette année internationale des peuples autochtones, à imposer des réductions allant jusqu'à 10 p. 100 aux pro-

grammes autochtones dans le domaine des langues, de la culture et des communications?

[Français]

L'hon. Pierre H. Vincent (ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Monsieur le Président, j'apprécie la question de mon collègue, et je pense qu'il doit également être conscient de la situation globale générale canadienne. C'est dans cette optique que les décisions gouvernementales sont prises, et non pas par rapport à un secteur particulier. C'est ce qu'il doit garder à l'esprit, je pense, lorsqu'il pose sa question.

[Traduction]

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiak): Monsieur le Président, en ce qui a trait au contrôle, les Innu ont exprimé le désir d'établir des liens bilatéraux avec le gouvernement fédéral, sans l'intermédiaire de la province.

Le premier ministre de Terre-Neuve s'est dit prêt à en discuter. Le gouvernement fédéral est-il disposé à tenir des négociations bilatérales directes avec les Innu en vue de leur permettre de prendre eux-mêmes en main leur destinée?

[Français]

L'hon. Pierre H. Vincent (ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Monsieur le Président, nous avons, de même que le premier ministre, je pense, accompli un travail extraordinaire en 1990 au niveau de la gent autochtone. Le premier ministre a, par la suite, en 1992 particulièrement, travaillé énormément pour faire en sorte que les autochtones au Canada aient leur place dans la Constitution canadienne. Et, encore une fois, il a accompli un travail remarquable.

Cela dit, pour répondre de façon plus précise à la question de mon collègue, il faut bien comprendre que la Constitution canadienne et les lois régissant le Canada au moment où on se parle sont faites de façon telle que l'on se doit de travailler en équipe, de travailler dans certains cas de concert avec les provinces. C'est dans cette philosophie que le gouvernement et mon ministère travaillent pour le bien-être des autochtones et des Innu à travers le pays.

* * *

[Traduction]

LES EXPORTATIONS DE BOIS D'OEUVRE

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, étant donné que la secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre du Commerce extérieur sont absents, les deux intéressés dans ce dossier, je